

Les missions des professionnels en lycée professionnel.

Le chef d'établissement

Qui est-il ?

Il est chargé de conduire la politique pédagogique et éducative de l'établissement, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite dans leur parcours scolaire.

Il prend les décisions finales concernant les politiques scolaires et la direction de l'établissement. Il est le garant de la sécurité des personnes et des biens dans et aux abords de l'établissement.

Habituellement, un mentor ne contacte pas directement le chef d'établissement. La communication avec les familles et les responsables de l'établissement doit toujours passer par le référent mentorat ou le professeur principal. Cependant, dans certaines situations d'urgence, le mentor peut être amené à le contacter, selon le protocole mis en place dans l'établissement.

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)

Qui est-il ?

Il organise les enseignements professionnels et technologiques dans l'établissement.

Il assure la coordination des équipes pédagogiques, la mise en œuvre des plannings, la gestion des équipements techniques, ainsi que les relations avec les entreprises pour les stages ou période de formation en milieu professionnel (PFMP) et l'alternance.

Pourquoi le contacter ?

- Pour mieux comprendre les exigences des formations professionnelles suivies par les jeunes.
- Si vous avez besoin de précisions sur les périodes de stage ou les projets pédagogiques liés à la spécialité.
- En lien avec le référent mentorat ou le professeur principal, si vous avez une question sur le parcours professionnel du jeune ou un besoin d'adaptation dans son accompagnement.

Le responsable du bureau des entreprises (RBDE)

Qui est-il ?

Il assure le lien entre le lycée et le monde professionnel.

Il aide les jeunes à rechercher un stage, développe un réseau d'entreprises partenaires, et facilite l'insertion professionnelle.

Il travaille en étroite collaboration avec les DDFPT et les équipes pédagogiques.

Pourquoi le contacter ?

- Si le jeune a des difficultés à trouver un stage ou a besoin d'un appui dans ses démarches.
- Pour signaler un problème rencontré en entreprise lors d'une période de stage ou PFMP.
- Pour mieux accompagner le jeune dans la découverte de son futur environnement professionnel.

Le référent mentorat

Qui est-il ?

C'est votre principal interlocuteur au sein du lycée. Il coordonne le programme de mentorat et assure le lien entre les mentors, les jeunes et l'équipe pédagogique.

Pourquoi le contacter ?

- Pour obtenir des informations sur le jeune.
- Pour signaler un problème (absentéisme, démotivation, difficulté en stage).
- Pour partager vos observations et poser des questions sur votre rôle.

Le professeur principal

Qui est-il ?

Il suit le jeune tout au long de l'année et connaît son parcours scolaire, ses forces et ses difficultés.

Pourquoi le contacter ?

- Pour mieux comprendre le projet professionnel du jeune.
- Pour être informé de son comportement en classe et de ses résultats scolaires.
- Pour échanger sur les difficultés qu'il rencontre (motivation, orientation).

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Qui est-il ?

Il supervise la vie scolaire et assure un suivi individualisé des élèves, le lien entre les différents acteurs et conseille la communauté sur les questions éducatives

Pourquoi le contacter ?

- Si vous constatez des absences répétées ou un changement d'attitude du jeune.
- En cas de difficultés relationnelles entre le jeune et les autres jeunes.

Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN)

Qui est-il ?

Il accompagne les jeunes sur les questions d'orientation et de bien-être psychologique.

Pourquoi le contacter ?

- Si le jeune semble perdu dans son choix d'orientation et a besoin d'un accompagnement approfondi.
- Si vous observez des signes de mal-être ou de détresse psychologique.

L'assistant(e) social(e) et l'infirmier(ère)

Qui sont-ils ?

Ils prennent en charge les jeunes en situation de vulnérabilité (problèmes familiaux, financiers, santé).

Pourquoi les contacter ?

- Si un jeune évoque des difficultés financières qui l'empêchent d'aller en stage ou de suivre sa scolarité.
- Si vous suspectez un problème de santé, une détresse psychologique ou une situation de maltraitance.